Ligue de Football de la Guyane

Fondée le 20 octobre 1962 - Affiliée à la Fédération Française de Football
Membre de l'Union Caraïbéenne de Football – Membre de la CON.CA.CAF

Commission Régionale Médicale

PV 06 du 03 novembre 2026 saison 2026-2027

Début de séance à 18h30

Présent.e.s :

- Dr Arthur DEROURE-CORTE
- Sandrine ASDRUBAL
- Judes AGATHON

Ordre du jour :

1. **Examen des dossiers médicaux des arbitres et de surclassement**

1/ Examen des dossiers médicaux des arbitres (DMA) et de surclassement (SUR)

20 dossiers médicaux d'arbitre et 7 dossiers de surclassement ont été examinés.

	NOM	PRENOM	DDN	DOSSIER	DECISION	CLUB
1	SAWME	SIENA	12/11/2011	SUR	Favorable	AS AGOUADO
2	DESORMEAUX	EVE	29/11/2011	SUR	Favorable	MONTJOLY FUTSAL
3	ABIENSO	WESLEY	23/08/2010	SUR	Favorable	ASC REMIRE
4	WENSI	HERVE	26/10/2010	SUR	Favorable	DYNAMO DE SOULA
5	AMANIA	FABIANO	25/01/2010	SUR	Favorable	DYNAMO DE SOULA
6	HENRY	LORENE	04/10/2011	SUR	Favorable	LOYOLA
7	VILLETTE	SOPHIE	07/07/2010	SUR	Favorable	LOYOLA
8	DUPART	RIDGE	15/06/1998	DMA	Favorable	ASC ARMIRE
9	BOSSE	JEAN-EDDY	28/09/2000	DMA	Favorable	
10	NOEL	LUXON	03/11/1975	DMA	Favorable	
11	CASTILLO MONTILLA	MADELAINE	02/11/2001	DMA	Favorable	
12	NOLE	MALORIE	06/11/2003	DMA	Favorable	
13	VELINON	MEDDY	14/10/1986	DMA	Favorable	
14	BAZILE	NANDYSE	26/08/1986	DMA	Favorable	

Rappels de la commission

L'examen ophtalmologiste est obligatoire pour le 1er DMA puis à partir de 35 ans tous les 5 ans.

L'examen ophtalmologiste est valable 5 ans à compter de sa date de réalisation.

La commission rappelle l'importance de bien noter le nom, le prénom, le type de dossier présenté et les coordonnées téléphoniques personnelles des arbitres et des joueuses ou joueurs en plus de leur club d'appartenance pour être joignables le cas échéant par la Commission Régionale Médicale.

La commission rappelle également l'importance pour les arbitres et joueurs de répondre avec sincérité aux questionnaires médicaux.

La commission rappelle que les formulaires transmis doivent être dûment remplis et signés le cas échéant par la joueuse ou le joueur, l'arbitre, les personnels médicaux habilités, les responsables légaux pour les mineurs, les responsables du club le cas échéant.

Enfin l'ensemble doit être transmis sous plis cacheté avec les informations suivantes : NOM, Prénom, Tél, Type de dossier, Club d'appartenance. Lors du dépôt du dossier à Cayenne ou à Saint-Laurent du Maroni un tampon sera apposé sur l'enveloppe avec la date de dépôt. La CR Médicale conseille de prendre en photo l'enveloppe ainsi tamponnée.

Fin de séance à 21h30

Secrétaire de séance

Judes AGATHON



Président de séance

Dr Arthur DEROURE-CORTE

